

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 15 (1877)
Heft: 3

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184173>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dit : Mâ sè trompè ; l'est bin quie ! et sè reinfaté dedein.

L'autro revint, lo revâi à la méma pliace et lâi fâ :

— Comment, vous n'avez pas encore changé, dépêchons-nous !

— Mâ m'n'ami, dusso ètrè quie !

— Mais non ; c'est un wagon de première.

— Eh bin veni vaire :

Et Berbitchon décheind, preind l'autro pè lo bré, lo fâ recoulâ dè trâi pas, lâi montrè avoué lo dâi lo coutset dâo trein et lâi dit :

— Vâiquie la comotive et lo tombéré iô on met lo tserbon ; ora comptâdé après : ion !.. dou !.. et trâ ! eh hé !

— Eh bien !

— Eh bin ! y'é on beliet dè troisiéme et vâiquie lo troisiémo ; ora lâi su-yo, oï âo na ?

Un jeune avocat, Monsieur ..., avait à défendre devant le tribunal de Lausanne, siégeant à l'Evêché, un vaurien de la pire espèce, qui avait déjà fait tous les métiers, hormi les bons. Les faits étaient parfaitement établis, l'accusé avait même avoué. En présence d'une telle situation, l'avocat cherche à attendrir l'âme des jurés ; il plaide des circonstances atténuantes et raconte d'une voix émue la vie accidentée et tourmentée de son client. A la fin de la plaidoirie, l'accusé pleurait à chaudes larmes et on l'entendit murmurer à travers ses sanglots : « Ah ! je ne savais pas que j'avais été si malheureux ! »

Un de nos lecteurs nous écrit :

« Voici une petite anecdote qui, je crois, divertira quelques chasseurs :

On sait que la chasse au renard est actuellement autorisée dans le canton moyennant un permis spécial. Un forestier de P... adressait dernièrement à un Nemrod de son village la question suivante : Dis-moi, Jean, lorsque tu vends tes chiens, tu les garantis toujours francs du renard. Comment fais-tu aujourd'hui pour qu'ils soient francs du lièvre ? »

Autre histoire de chasse :

Un jeune homme s'était attiré plus d'une fois les quolibets de ses compagnons de chasse. On résolut un jour de lui faire une bonne charge ; mais son père instruit du tour prémédité, l'avertit :

« Fais attention, lui dit-il, on te placera à portée du fusil un lièvre empaillé ; ne te laisse pas mystifier. »

Le lendemain, après une heure de recherches infructueuses, notre chasseur voit partir à dix pas un superbe lièvre ; il le regarde tranquillement courir, et mettant son fusil au repos :

« Vas, vas, mon bonhomme, dit-il, tu ne m'y prendras pas, je sais bien que tu es empaillé. »

Deux amis qui avaient fait maintes courses ensemble, s'étant retrouvés au milieu d'une société, se mirent à raconter leurs prouesses d'autrefois :

L'un dit : Dans nos courses, lorsque l'un n'avait pas de quoi payer, l'autre payait.

— Oui, dit son camarade, je me rappelle fort bien d'avoir été souvent l'autre.

L'expédition de la deuxième série des *Causeries du Conteur vaudois*, commencera dès les premiers jours de la semaine prochaine, et nous pensons que le 30 courant elle sera parvenue à tous les souscripteurs.

Théâtre.

La soirée théâtrale de jeudi a fait grand plaisir. Nous acceptons la première pièce *Chez l'Avocat*, production en vers assez monotone. Mais les *Droits de l'homme*, si bien interprétés par nos artistes, n'ont pas tardé à remettre la salle en gaité. Mme Morel s'est vraiment distinguée dans son rôle plein de finesse, et qui résume en quelque sorte toute la pièce dans cette phrase qu'elle a si bien soulignée : L'homme a toujours le droit de crier bien fort : *Je veux !* et la femme celui de dire tout doucement : *Je ne veux pas !* — M. Fayolle a été désopilant et les autres artistes se sont fort bien acquités.

Dans le *Tueur de Lions*, hilarité générale provoquée par la verve inépuisable de notre excellent comique Leprin.

Le programme de demain a de l'attrait et fera sans doute salle comble.

L. MONNET.

THÉÂTRE DE LAUSANNE

Dimanche 21 janvier 1877.

LE FLÉAU DES MERS

Grand drame en 7 actes, du théâtre de la Porte-Saint-Martin.

Le spectacle sera terminé par :

Le Sabot de Marguerite.

Vaudeville en 1 acte.

Les bureaux s'ouvriront à 6 1/2 heures. — On commencera à 7 heures.

PAPETERIE L. MONNET

Rue Pépinet, Lausanne

Maroquinerie. — Porte-monnaie, bourses, porte-cartes, porte-feuilles, poches, serviettes, buvards, pupitres, carnets, etc., etc.

Albums photographiques de toutes grandeurs. — Albums de poésie et de dessin ; albums de timbres-postes.

Papier à lettres. — Beaux assortiments de papier et enveloppes de luxe ; — papiers anglais ; — cartes de visite, cartes de convives, souvenirs d'albums, calendriers à effeuiller, almanachs de poche, agendas de bureau et de cabinet.

Psautiers. — *Articles de peinture.* — *Sacs d'écoliers.* — *Registres.* — *Presses à copier.* — *Jumelles de théâtre,* etc.

CARTES DE VISITE

très soignées et livrées dans la journée.